Questionnaire Amendes SAC corona

Le présent questionnaire a pour objectif de brosser un tableau de l'application de l'Arrêté royal n° 1 portant sur la lutte contre le non-respect des mesures d'urgence pour limiter la propagation du coronavirus COVID-19 par la mise en place de sanctions administratives communales.

Toutes les questions portent exclusivement sur le système des sanctions administratives pour les infractions à l'Arrêté ministériel du 23 mars 2020 portant des mesures d'urgence pour limiter la propagation du coronavirus COVID-19 par le biais de sanctions administratives communales, comme le prévoit l'Arrêté royal n° 1 (les amendes SAC corona et les perceptions immédiates).

Le présent questionnaire ne porte donc **PAS** sur l'application de la loi du 24 juin 2013 relative aux sanctions administratives communales (loi SAC) et les amendes SAC qu'elle prévoit.

Données Générales

Nom ou code postal de la commune	
Personne de contact	
Fonction	
Téléphone	
Email	

Questionnaire Amendes SAC corona

1. Votre commune a-t-elle adopté un règlement communal ou une ordonnance communale qui prévoyait des sanctions administratives communales, sur la base de l'Arrêté royal n° 1, en cas d'infraction aux mesures corona fixées par l'Arrêté ministériel du 23 mars 2020 ?

◯ Oui

◯ Non – *Vous pouvez ignorer les questions ci-dessous. Veuillez passer à la page suivante en cliquant sur « Suivant ».*

2. Votre commune a-t-elle eu recours à la possibilité de perception immédiate de l'amende administrative pour sanctionner administrativement les infractions corona ? (Il s'agit exclusivement de l'application de la perception immédiate sur la base de l'Arrêté royal n° 1)

◯ Oui

◯ Non

3. Pour quelles infractions à l'Arrêté ministériel du 23/03/2020 votre commune pouvait-elle infliger des sanctions administratives communales ?

☐ Déplacements non autorisés

☐ Non-respect des règles de distanciation sociale

☐ Rassemblements

☐ Infractions à l'obligation de fermeture/la limitation d'ouverture

☐ Non-respect de la mesure relative à l'accès aux grandes surfaces / commerces / entreprises / établissements horeca (ex. 1 client par 10 m², 30 minutes, disposition des tables, ...)

☐ Fait de ne pas porter le masque buccal si celui-ci est obligatoire

☐ Participation à des activités interdites (ex. lockdown party, ...)

☐ Absence de mesures de sécurité suffisantes (produits désinfectants, aération, …)

☐ Autres :

4. Quelles ont été, dans votre commune, les infractions les plus fréquemment constatées aux mesures corona, qui pouvaient être punies de sanctions administratives communales sur la base de l'Arrêté royal n° 1 ? (En citer maximum 3)

1.

2.

3.

Questionnaire Amendes SAC corona

Cette page porte sur des chiffres.

5. Combien de procès-verbaux pour infractions aux mesures corona votre commune a-t-elle reçus depuis le 07/04/2020 ?

6. Combien d'amendes SAC corona ont été infligées par votre commune suite à des constatations d'infractions aux mesures corona depuis le 07/04/2020 ?

6.1 Nombre total d'amendes:

6.2 Nombre d'amendes avec une ventilation par infraction (pour autant que ces chiffres soient disponibles) :

Pour des déplacements non autorisés :	
Pour non-respect des règles de distanciation sociale :	
Pour des rassemblements :	
Pour infractions à l'obligation de fermeture/la limitation d'ouverture :	
Pour non-respect de la mesure relative à l'accès aux grandes surfaces / commerces / entreprises / établissements horeca (ex. 1 client par 10 m², 10 minutes, disposition des tables, ...) :	
Pour le fait de ne pas porter de masque buccal si obligatoire :	
Pour participation à des activités interdites (ex. lockdown party, ...) :	
Pour absence de mesures de sécurité suffisantes (produits désinfectants, aération, ...) :	
Autres :	

7. Avez-vous encore des remarques à formuler ?

Questionnaire Amendes SAC corona

Fin

C’est la fin de cette enquête.

Nous vous remercions de votre collaboration !